



Programme d'action contre les prix excessifs

Résolution du PDC suisse, adoptée lors de l'Assemblée du 15 septembre 2007 au Sântis

Un pouvoir d'achat élevé est un élément de la qualité de vie. Comparés à ceux de l'Europe, les prix sont trop élevés en Suisse. Des produits bon marché renforcent la compétitivité de notre économie et accroissent la marge de manœuvre des consommatrices et consommateurs dans notre pays. Le PDC demande au Conseil fédéral de mettre en œuvre un programme en 10 points pour lutter contre les prix excessifs.¹

1. Nous simplifions l'importation des produits de l'UE!

En raison d'innombrables prescriptions spécifiques à la Suisse - que l'on appelle entraves techniques au commerce - de nombreux produits doivent aujourd'hui être étiquetés, emballés ou fabriqués spécialement pour le marché suisse. Pour le consommateur, cela n'apporte aucun avantage mais engendre une hausse du prix d'importation. **Nous demandons que le principe du Cassis-de-Dijon soit introduit rapidement.** Ce principe simplifie l'importation dans la mesure où tous les produits admis dans l'UE peuvent être vendus tels quels en Suisse.



Prenons un exemple : **le même petit pot pour bébés qui coûte 6.50 francs en Suisse peut être vendu jusqu'à 4.75 francs moins cher dans un pays voisin.** Ces différences sont avant tout dues au fait que seul le complément aromatique à la vanille est admis en Suisse alors que d'autres arômes sont autorisés dans l'UE. En conséquence, les productions en séries destinées au grand marché européen – et donc des coûts par pièces peu élevés - ne peuvent pas être importées telles quelles en Suisse. Avec le principe du Cassis-de-Dijon, l'importation des petits pots pour bébés produits dans l'UE ne pourrait plus être entravée uniquement parce que des arômes comme la fraise ne sont pas prévus en Suisse.

Un petit catalogue d'exceptions au principe du Cassis-de-Dijon doit être prévu pour les domaines où la Suisse exige expressément un standard plus élevé que l'UE (notamment dans les domaines de la consommation, de la santé et de l'environnement). Pour le PDC, il est par ailleurs important que les producteurs indigènes ne doivent pas respecter des prescriptions plus sévères que leurs concurrents étrangers.

2. Nous évitons les abus dans le droit des brevets!

Le PDC est favorable à une protection efficace des brevets. Celle-ci garantit et renforce l'innovation et la recherche en Suisse. Toutefois, il convient d'empêcher une utilisation abusive du droit des brevets dans le domaine des importations parallèles. Une utilisation est abusive lorsque l'importation parallèle d'un produit est entravée par le droit des brevets alors que seul un élément secondaire (par exemple seul le système de freinage d'un vélo) est protégé par un brevet.

- a. **Nous demandons que l'article sur les abus (art. 9a de la loi sur les brevets) soit étendu à l'ensemble des produits.** La réglementation en vigueur n'est valable que pour les marchandises protégées par d'autres droits de propriété intellectuelle (droit sur les marques ou droit d'auteur).
- b. Afin que les importations parallèles ne puissent pas être bloquées par des procès durant de longues années, nous demandons que ce ne soit pas l'importateur parallèle qui doive prouver l'abus mais **que ce soit la personne qui veut empêcher les importations parallèles qui doive prouver le contraire.**

3. Nous abolissons les prix exagérés des médicaments originaux et baissions de 20 % le prix des génériques!

- a. **Médicaments originaux :** le droit des brevets et la fixation des prix par l'Etat jouent un rôle important sur le prix des médicaments. Nous sommes aussi favorables à une protection efficace des brevets dans le domaine des médicaments. **Toutefois, nous ne pouvons pas accepter des différences de prix de plus de 15 pour cent par rapport aux pays étrangers. Le PDC demande de prendre des mesures immédiates afin d'abolir ces prix exagérés :** l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) doit conclure un accord avec les firmes pharmaceutiques qui prévoient de baisser les prix des médicaments qui sont nettement supérieurs à ceux de la moyenne européenne.

¹ Les photos servent uniquement à illustrer ce document et n'ont pas de lien direct avec les exemples cités dans le texte.

- b. **Génériques** : les génériques sont eux aussi nettement plus chers en Suisse qu'à l'étranger. Ce sont quelque 257 millions de francs qui pourraient être économisés dans ce domaine. **Le PDC demande une baisse de prix** par l'OFSP : ce dernier doit conclure un accord avec les firmes pharmaceutiques qui prévoient de baisser le prix des génériques jusqu'au niveau moyen des prix pratiqués dans les pays comparables au nôtre (= **baisse de prix d'au moins 20 %**). Parallèlement, le PDC demande que le remboursement par les caisses maladie se fasse sur la base des génériques les moins chers.



4. Nous réduisons les coûts de construction !

- a. **Simplifier les normes de construction**: au niveau suisse, **jusqu'à 6 milliards de francs pourraient être économisés annuellement** si les prescriptions formelles de construction (notions et méthodes de mesure) des cantons et des communes étaient mieux harmonisées. Aujourd'hui, par exemple, le système adopté pour mesurer la hauteur des bâtiments n'est pas le même partout ou la notion de « sous-sol » a de multiples définitions. Cela entraîne une hausse des coûts de planification et entrave une standardisation et une industrialisation de la construction. **Nous demandons que la définition des notions et des méthodes de mesure soit formellement uniformisée au niveau suisse.** L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie relative à la construction doit être mis en œuvre rapidement et l'harmonisation formelle doit être élargie à d'autres domaines. Si les cantons n'ont pas fait de progrès notables en ce sens d'ici 2008, la Confédération doit établir un acte modificateur unique pour les principales normes formelles.
- b. **Mieux utiliser le sol, construire de manière plus dense** : le fait de fixer des taux d'exploitation restrictifs rend difficile toute utilisation rationnelle du sol et renchérit par ailleurs la construction. Afin d'encourager la densification des constructions, nous demandons que les taux d'exploitation du sol soient examinés au niveau cantonal et local et qu'ils soient éventuellement assouplis. Dans les agglomérations, il y a lieu d'examiner si ces taux ne doivent pas être purement et simplement abolis.

5. Nous réduisons les prix des loyers !



Comparés aux prix pratiqués en Suisse, les loyers sont environ un tiers plus bas en Allemagne et en France, voire même 50 pour cent moins chers en Autriche et en Italie. Outre les coûts élevés de la construction, le couplage du loyer au taux hypothécaire contribue aussi aux prix élevés des loyers en Suisse : alors que les prix des loyers sont rapidement relevés lorsque les taux hypothécaires sont à la hausse, les baisses des loyers tardent à venir lorsque les taux hypothécaires descendent. **Nous demandons que le loyer et le taux hypothécaire soient le plus possible découplés.** Au lieu de se baser sur les taux hypothécaires, les prix des loyers doivent être fixés en fonction de l'évolution générale des prix (par exemple indice national des prix à la consommation).

6. Nous réduisons les prix du transport des marchandises et des personnes !

En comparaison internationale, les transports publics (en particulier pour les marchandises) sont chers dans notre pays ce qui va à l'encontre d'une politique des transports durables et d'une politique de transferts de la route au rail.

- a. **Transport des marchandises** : en Suisse, les prix des sillons sont élevés en comparaison internationale : le transport sur les rails de 2000 tonnes coûte entre **9.50 et 11.50 francs** dans **notre pays**. En **Allemagne**, le prix se situe entre **3.80 et 6.70 francs** et en **France** entre **0.80 et 3.80 francs**. **Nous voulons que les prix des sillons pour le trafic marchandises soient réduits au niveau européen.**



- b. **Transport des personnes** : les prix sont aussi trop élevés et trop peu transparents pour le transport des personnes. Nous demandons à Monsieur Prix d'examiner les tarifs dans les transports publics (courtes et longues distances) et d'indiquer les mesures à prendre pour que la Suisse puisse se rapprocher des prix moyens pratiqués en Europe.

7. Nous réduisons les prix du réseau fixe et mobile ainsi que pour Internet !



Même si les prix ont déjà baissé dans le domaine des télécommunications, nous payons toujours plus en Suisse que dans les pays voisins : pour la **téléphonie mobile**, les prix sont globalement **supérieurs de 30 %** à la moyenne européenne. Pour le **roaming**, il existe un potentiel d'économies pouvant aller **jusqu'à 215 millions de francs**. Pour l'utilisation de **l'ADSL**, nous payons aussi **nettement plus** que nos voisins. Et les prix pour le **réseau fixe** sont

également **12 % plus élevés** que ceux en vigueur dans les pays limitrophes.

- a. Lors du découplage du dernier kilomètre, nous demandons que le prix du raccordement (réseau fixe) soit baissé au niveau européen (réduction de 31 à 17 francs).
- b. Pour la téléphonie mobile, les conversations entre les réseaux de différents prestataires coûtent environ 10 fois plus que les conversations sur le même réseau. Cela entrave la concurrence, le plus grand prestataire en profite, les plus petits sont perdants. Nous demandons que la loi fédérale sur les télécommunications soit adaptée afin de permettre à la Commission fédérale de la communication (COMCOM) de résoudre le problème.
- c. Nous demandons à la Commission de la concurrence (COMCO) de prendre rapidement une décision afin de réduire le prix de gros de l'ADSL pour que le prix payé par le client final soit enfin baissé au niveau européen.
- d. La COMCOM et l'Office fédéral de la communication (OFCOM) doivent intervenir pour que les prestataires suisses de téléphonie mobile puissent aussi profiter de conditions d'achats plus avantageuses pour le Roaming afin que la baisse des prix opérée en Europe puisse aussi être répercutée aux clients suisses. Par ailleurs, nous demandons de faire des analyses comparatives et de comparer les prix avec ceux pratiqués dans les pays européens afin de créer une plus grande transparence.

8. Nous nous opposons à une augmentation du prix du passeport suisse !

L'établissement de documents officiels ne doit pas renchérir constamment.

L'évolution du prix d'un passeport est tout particulièrement choquante : même si notre nouveau passeport est muni des toutes dernières nouveautés techniques de sécurité (données biométriques électroniques), les coûts supplémentaires ne doivent pas être reportés simplement sur les citoyennes et les citoyens. Le « passeport 06 » (projet pilote) qui devrait devenir standard prochainement et qui coûte la coquette somme de 250 francs (120 francs pour le passeport 03) laisse présager combien il faudra déboursier à l'avenir pour ce document. **Nous demandons un moratoire sur le prix du passeport suisse au niveau en vigueur en 2000.**



9. Nous nous engageons pour réduire la bureaucratie !

Les entreprises et les particuliers dépensent **environ 7 milliards de francs** par an pour la gestion des tâches administratives (demandes d'autorisations, statistiques, décomptes de TVA, etc.). Ces charges administratives doivent être massivement réduites :

- a. Moins d'autorisations : **le Conseil fédéral doit examiner – comme l'a déjà fait le DFE – l'ensemble des autorisations qui relèvent du droit fédéral et si possible les supprimer ou les réduire.** Parallèlement, les tarifs de ces autorisations doivent être revus. Par ailleurs, il doit créer les conditions techniques et proposer des incitations tarifaires afin que les autorisations relevant du droit fédéral puissent dorénavant être obtenues via Internet.
- b. Simplifier la TVA : **nous demandons au Conseil fédéral de publier avant la fin de l'année le message relatif à la révision de la TVA.** Si nécessaire, les simplifications techniques (« module loi fiscale ») doivent être séparées de l'ensemble du projet et faire l'objet d'une révision distincte au Parlement.
- c. **Elaguer le recueil des lois** : le Conseil fédéral a décidé récemment d'abroger totalement ou partiellement 80 actes réglementaires. Cet élagage du recueil des lois répond à une intervention déposée par le PDC. Nous demandons que le Conseil fédéral poursuive ce projet.

10. Nous nous engageons pour un droit efficace des cartels !

Nous demandons au Conseil fédéral de présenter au Parlement d'ici la fin 2008 un rapport sur les répercussions et les lacunes du nouveau droit des cartels qui est entré en vigueur en avril 2004. Ce rapport n'étant envisagé que pour 2009, **nous espérons que ces travaux soient accélérés.**